

## *La situation des transports en Pays de la Loire*

# *Les effectifs salariés du secteur des transports en 2012*

ANALYSES  
ET CONNAISSANCE

Collection

n° 63



## Les collections « Transports » de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La collecte, l'observation et la diffusion des statistiques dans le domaine des transports font partie du champ d'intervention de la DREAL des Pays de la Loire. Cette valorisation s'effectue au travers de deux grandes catégories de publications numériques :

### 1. Une note de conjoncture trimestrielle

Titre de la collection :

*La conjoncture des transports en Pays de la Loire*

Contenu : suivi et analyse de l'évolution récente des principaux indicateurs du secteur des transports en Pays de la Loire.

### 2. Des bilans thématiques annuels

Titre de la collection :

*La situation des transports en Pays de la Loire*

Contenu : publication apériodique, à double timbre DREAL / O.R.T., analysant les résultats statistiques annuels d'un thème donné du secteur des transports.



Document consultable et téléchargeable sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement à l'adresse suivante : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rapports-thematiques-annuels-sur-a564.html>

## Sommaire

Synthèse – En 2012, sur fond de crise économique, l’emploi salarié du secteur des transports a faiblement progressé	3
1 – Les effectifs salariés dans l’ensemble du secteur des transports et de l’entreposage	4
1.1 – Malgré un gain net de 300 salariés en 2012, l’emploi du secteur des transports et de l’entreposage est demeuré inférieur à son niveau d’avant-crise	5
1.2 – L’emploi du secteur des transports est surreprésenté en bordure des villes	6
2 – Les effectifs salariés dans les principales composantes du secteur	7
2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2012, les effectifs ont progressé pour la neuvième année consécutive	9
2.2 – Transports routiers de marchandises : 200 emplois salariés nets ont été créés en 2012 (+ 0,7 %)	10
2.3 – Transports ferroviaires : les Pays de la Loire ne représentent que 3 % des effectifs nationaux	11
2.4 – Transports maritimes et fluviaux : à des niveaux très bas, l’emploi salarié s’est tassé en 2012	12
2.5 – Transports aériens : les Pays de la Loire ne représentent que 2 % de l’emploi métropolitain	13
2.6 – Entreposage, stockage et manutention : la réforme portuaire a profité aux entreprises de manutention	14
2.7 – Services auxiliaires des transports : comme en 2011, les effectifs ont diminué de plus de 3 % l’an passé	15
2.8 – Activités de poste et de courrier : pour la neuvième année de suite, l’emploi salarié a fléchi (– 0,6 % en 2012)	16
Annexe statistique – L’emploi salarié par secteur dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine	17
Annexes méthodologiques	19
La statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale	19
L’emploi salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale	21
La nomenclature NAF (révision 2)	21
Le secteur des transports et de l’entreposage et ses principales composantes	22

### Avertissement

La présente publication exploite des données mises à disposition par l’Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale). En tant que caisse nationale des Urssaf, l’Acoss assure le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales. Elle est devenue en 2011 l’unique producteur labellisé de statistiques trimestrielles d’emploi salarié.

Les précédentes publications relatives à l’emploi du secteur des transports en Pays de la Loire (cf. dos de couverture) exploitaient des informations statistiques mises en ligne par Pôle emploi, portant sur les effectifs salariés des établissements affiliés à l’assurance chômage. Ces données ne sont plus actualisées depuis 2011 en raison du transfert du recouvrement des cotisations de l’assurance chômage au réseau des Urssaf.

Les résultats présentés ci-après ne doivent pas être comparés avec ceux des précédents bilans annuels dont le champ statistique ne comprenait pas les sociétés à capitaux publics (*SNCF, La Poste, ...*).

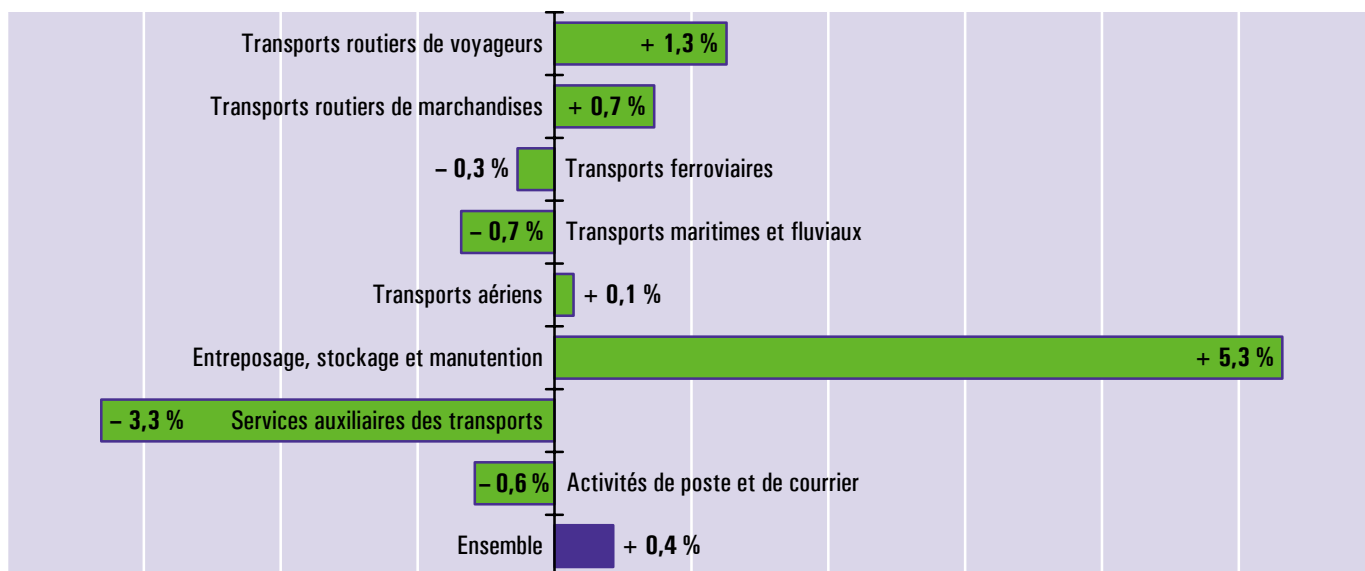
## Synthèse – En 2012, sur fond de crise économique, l'emploi salarié du secteur des transports a faiblement progressé dans les Pays de la Loire

Dans les Pays de la Loire, 67 700 salariés étaient recensés dans le secteur des transports et de l'entreposage au 31 décembre 2012, en hausse de 0,4 % par rapport à l'année précédente. Cette faible augmentation est proche de la tendance de moyen terme, les effectifs régionaux du secteur ayant peu progressé entre 2003 et 2012 (+ 5,2 % soit une croissance moyenne de 0,57 % par an).

La stagnation des effectifs en 2012, observée également au niveau national (- 0,1 %), est une conséquence directe de la morosité économique. Elle n'a pas permis au secteur des transports de retrouver le niveau d'emploi de 2008, dernière année d'avant-crise.

Le mode routier (voyageurs et marchandises confondus) représente, en Pays de la Loire, 57 % des emplois du secteur des transports, une part nettement plus élevée qu'en France métropolitaine (45 %). Les seuls transports routiers de marchandises emploient 28 600 salariés, soit plus de 7 % des effectifs nationaux. De par la position excentrée du territoire ligérien, les activités logistiques sont en revanche peu présentes dans la région. Ainsi, seulement 3,5 % de l'emploi salarié français de l'entreposage, de la manutention et des services auxiliaires des transports est localisé dans les Pays de la Loire.

**Évolution entre 2011 et 2012 des effectifs salariés  
du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire**



Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acooss (données au 31 décembre)

En 2012, la conjoncture économique n'a pas touché avec la même intensité les différentes composantes du secteur des transports et de l'entreposage. Le ralentissement de l'activité industrielle et commerciale n'a pas entraîné de recul du marché du travail dans les transports routiers. Ainsi, entre fin décembre 2011 et fin décembre 2012, l'emploi salarié s'est accru en Pays de la Loire de 0,7 % dans le fret routier. Au sein des transports collectifs routiers, les effectifs ont certes augmenté de 1,3 % mais cette hausse est deux fois plus faible que celle des années précédentes.

En revanche, le nombre de salariés opérant dans les modes alternatifs à la route s'est tassé en 2012 avec un léger recul dans les transports ferroviaires, maritimes et fluviaux et une stagnation dans les transports aériens.

L'emploi des activités logistiques est globalement resté stable l'an passé. Ses composants ont néanmoins connu des fortunes diverses : les effectifs des établissements de la région spécialisés dans le stockage et la manutention des marchandises se sont ainsi accrus de 5,3 % en 2012 tandis que ceux des services auxiliaires des transports ont diminué de 3,3 %. Ces évolutions contrastées sont dues en partie à des transferts de salariés entre les deux segments, liés à la mise en œuvre de la réforme portuaire.

# **1 – Les effectifs salariés dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage**

## 1.1 – Malgré un gain net de 300 salariés en 2012, l'emploi du secteur des transports et de l'entreposage est demeuré inférieur à son niveau d'avant-crise

Au 31 décembre 2012, le secteur des transports et de l'entreposage comptait dans les Pays de la Loire 67 700 emplois salariés, hors intérim<sup>1</sup>. La région représente 5,0 % des effectifs nationaux du secteur, un ratio inférieur de plus d'un demi point à son poids démographique (5,7 %) mais conforme à son poids économique, la part des Pays de la Loire dans le produit intérieur brut métropolitain étant de 5,0 %.

Après une année 2011 à l'échelle, 2012 s'est caractérisée par des gains nets d'emploi sensibles dans le secteur des transports. Les effectifs salariés se sont ainsi accrus d'environ 300 personnes entre fin décembre 2011 et fin décembre 2012 dans les Pays de la Loire, soit une évolution de + 0,4 %, plus favorable que celle enregistrée dans le secteur des transports des autres régions françaises (- 0,1 %) ou celle de l'économie marchande régionale (- 0,1 % également).

L'impact de la crise économique s'est néanmoins fait sentir dans certains territoires des Pays de la Loire. Les effectifs des transports et de l'entreposage ont ainsi reculé de 2,8 % dans la Sarthe et de 2,0 % en Mayenne. Les autres départements de la région se sont inscrits à la hausse. La progression a été modérée en Loire-Atlantique et en Vendée, voisine de 1 %. Elle a été plus forte dans le Maine-et-Loire (+ 2,7 %), en particulier dans les transports routiers de marchandises, l'entreposage, le stockage et la manutention.

Parmi les 22 régions de France métropolitaine, les Pays se sont classés en 2012 au 5<sup>ème</sup> rang selon la progression des effectifs du secteur des transports et de l'entreposage. La région a été devancée par le Midi-Pyrénées (+ 2,1 %), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 0,9 %), la Corse (+ 0,9 %) et l'Auvergne (+ 0,6 %).

Sur longue période, les transports et l'entreposage constituent un secteur créateur d'emplois. Entre 2003 et 2012, les effectifs salariés ont augmenté de 5 % dans les Pays de la Loire. Cette croissance peut être comparée avec l'évolution de l'emploi (sur la même période) :

- du secteur des transports et de l'entreposage en France métropolitaine (- 0,5 %),
- de l'ensemble des secteurs marchands des Pays de la Loire (+ 7 %).

<sup>1</sup> D'après Pôle emploi, au 1<sup>er</sup> décembre 2012, 2 328 intérimaires étaient employés en Pays de la Loire dans le secteur des transports (+ 3,5 % par rapport à décembre 2011).

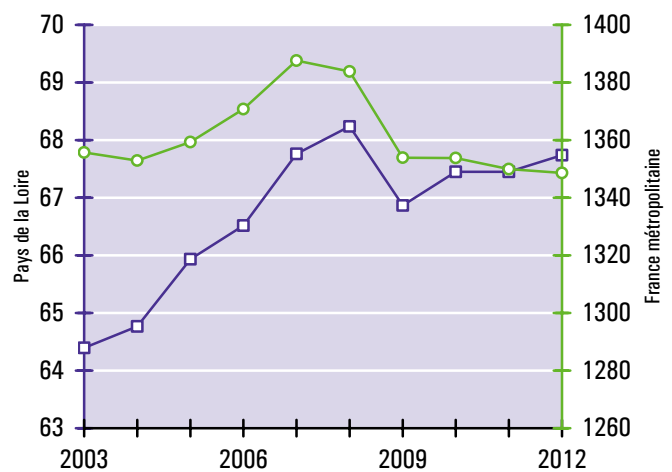
Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2011 et 2012 (au 31 décembre)

	2011	2012	Évolution
Loire-Atlantique	30 308	30 558	+ 0,8 %
Maine-et-Loire	11 590	11 906	+ 2,7 %
Mayenne	5 213	5 111	- 2,0 %
Sarthe	10 193	9 907	- 2,8 %
Vendée	10 146	10 257	+ 1,1 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>67 450</b>	<b>67 739</b>	<b>+ 0,4 %</b>

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoiss

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage dans les douze premières régions françaises (au 31 décembre)

	2011	2012	Évolution
Île-de-France	372 456	372 478	+ 0,0 %
Rhône-Alpes	136 776	136 548	- 0,2 %
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	103 460	104 403	+ 0,9 %
Nord-Pas-de-Calais	77 462	76 813	- 0,8 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>67 450</b>	<b>67 739</b>	<b>+ 0,4 %</b>
Aquitaine	63 420	63 454	+ 0,1 %
Bretagne	58 166	58 003	- 0,3 %
Midi-Pyrénées	51 597	52 666	+ 2,1 %
Centre	46 414	46 412	- 0,0 %
Haute-Normandie	45 784	45 071	- 1,6 %
Lorraine	41 660	41 558	- 0,2 %
Languedoc-Roussillon	39 316	39 220	- 0,2 %
France métropolitaine	1 349 902	1 348 596	- 0,1 %
<b>Pays de la L. / France</b>	<b>5,0 %</b>	<b>5,0 %</b>	

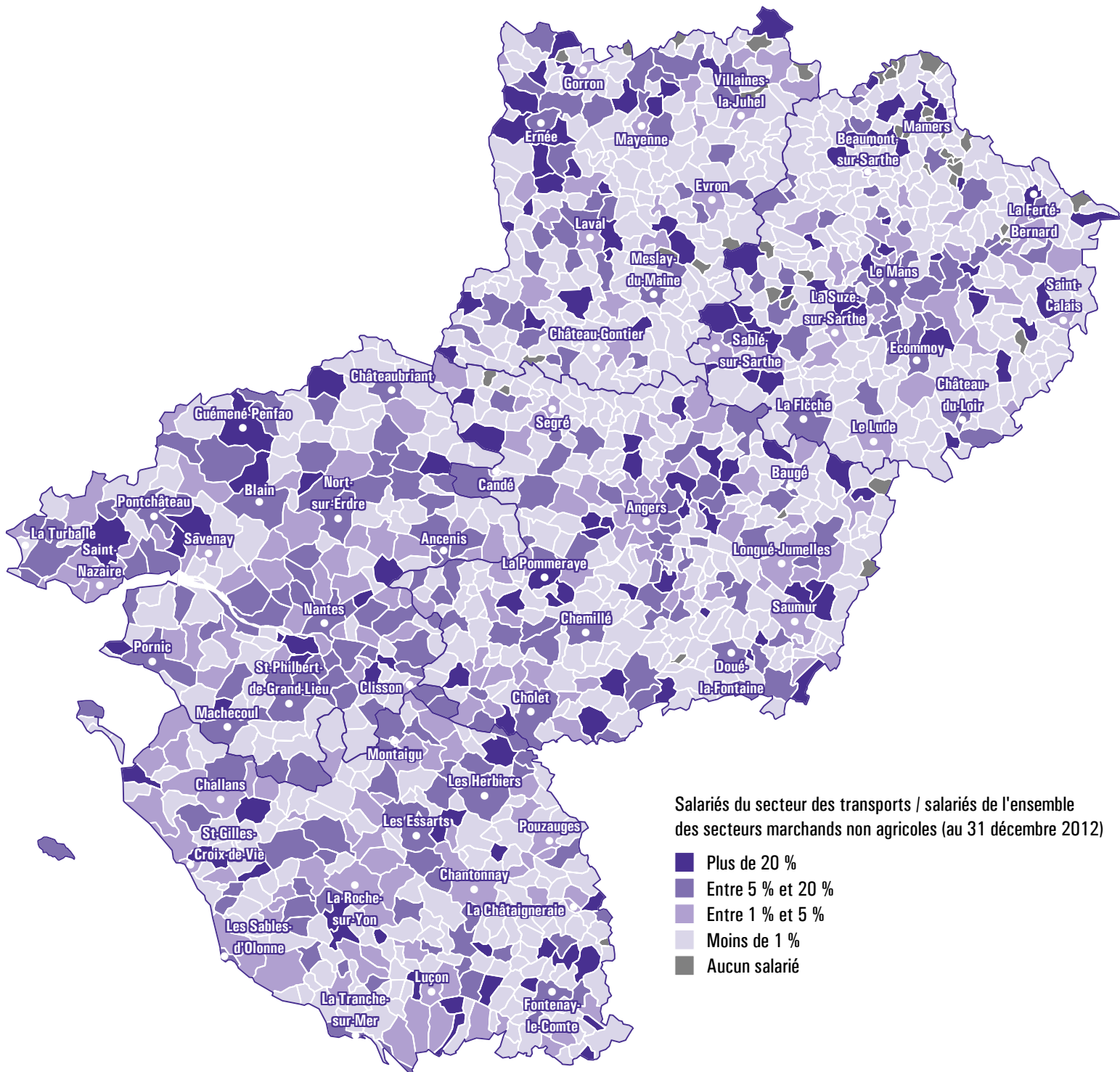
Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoiss

## 1.2 – L'emploi du secteur des transports est surreprésenté en bordure des villes

Dans les Pays de la Loire, le secteur des transports et de l'entreposage représente 6,8 % de l'ensemble de l'emploi industriel et commercial (cf. définition du champ de l'Acoss en page 21). Cette part est restée stable depuis 2003. Elle est très variable selon la commune de localisation de l'emploi, reflétant la spécialisation « transports » de certaines zones du territoire ligérien telles que la périphérie des pôles urbains, la région d'Ernée (53) ou le canton de Sablé-sur-Sarthe (72).

**Part du secteur des transports et de l'entreposage dans l'ensemble des effectifs salariés industriels et commerciaux (au 31 décembre 2012)**



Champ : effectifs salariés des établissements affiliés à l'Acoss (emplois agricoles relevant de la MSA et fonction publique non compris)  
 Source : Acoss

# **2 – Les effectifs salariés dans les principales composantes du secteur**



Pour les besoins de l'analyse, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en neuf catégories (cf. annexe en page 22) qui permettent de différencier les transporteurs et les logisticiens. Cinq catégories (transports routiers de voyageurs ; transports routiers de marchandises ; transports ferroviaires ; transports maritimes et fluviaux ; transports aériens) forment le transport « pur », constitué des entreprises qui acheminent, pour le compte d'autrui, des marchandises ou des voyageurs. Les activités logistiques sont regroupées dans les quatre autres segments (entreposage, stockage et manutention ; services auxiliaires des transports ; activités de poste et de courrier ; autres activités).

### Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2012 dans les Pays de la Loire

	Année 2012	Évolution 12 / 11	Région / France
Transports routiers de voyageurs	9 912	+ 1,3 %	4,7 %
Transports routiers de marchandises	28 611	+ 0,7 %	7,3 %
Transports ferroviaires	5 538	- 0,3 %	3,2 %
Transports maritimes et fluviaux	583	- 0,7 %	3,4 %
Transports aériens	1 440	+ 0,1 %	2,1 %
Entreposage, stockage et manutention	3 604	+ 5,3 %	3,6 %
Services auxiliaires des transports	4 146	- 3,3 %	3,4 %
Activités de poste et de courrier	13 643	- 0,6 %	5,5 %
Autres activités	262	+ 6,5 %	1,6 %
<b>Ensemble</b>	<b>67 739</b>	<b>+ 0,4 %</b>	<b>5,0 %</b>

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

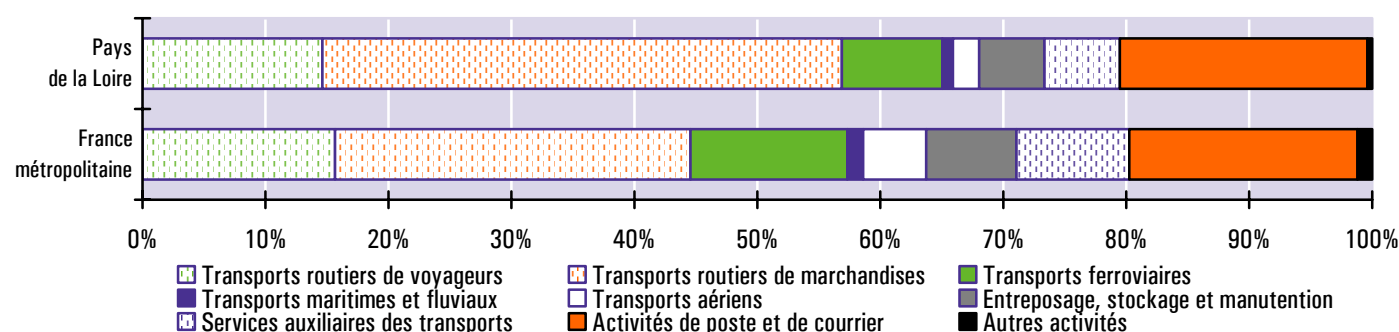
Source : Acooss (données au 31 décembre)

Dans les Pays de la Loire, les transports routiers (de voyageurs et de marchandises) sont surreprésentés au sein des transports et de l'entreposage : en 2012, ils ont employé 57 % des salariés du secteur contre 45 % en France métropolitaine. Cette prépondérance des emplois routiers est liée à la faiblesse des autres modes dans la région :

- les Pays de la Loire n'ont pas la faveur des nouveaux opérateurs ferroviaires en raison de la position excentrée du territoire régional, à l'écart des grands courants d'échanges nationaux et européens par rail ;
- l'emploi maritime et fluvial est également peu développé dans la région, représentant 3,4 % des effectifs nationaux (en France, l'essentiel des flux maritimes de passagers et de fret transite par les ports de la Manche et de la Méditerranée ; en outre, la Loire, non connectée avec le reste du réseau national de navigation intérieure, est faiblement utilisée) ;
- les établissements des compagnies aériennes sont principalement situés en Île-de-France, à proximité des aéroports parisiens.

Les activités logistiques font également figure de parents pauvres dans la région. Les Pays de la Loire ne représentent ainsi que 3,6 % des effectifs privés nationaux de l'entreposage, du stockage et de la manutention et 3,4 % des services auxiliaires des transports. Ces niveaux modestes sont à relier au positionnement géographique de la région. N'étant pas située sur les principaux corridors de transit continentaux, elle ne constitue pas un espace privilégié pour l'accueil des sites logistiques, d'autant que son aire d'influence est limitée en raison de sa bordure atlantique.

### Répartition des effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en 2012



Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acooss (données au 31 décembre)

Les activités de poste et de courrier, dont la libéralisation est en cours, sont encore largement dominées par *La Poste*, société anonyme à capitaux intégralement publics, qui emploie près de 14 000 personnes en Pays de la Loire (non compris les établissements bancaires et financiers du groupe). L'ensemble des entreprises de poste et de courrier constitue par le nombre de salariés le deuxième contributeur du secteur des transports et de l'entreposage, représentant un emploi sur cinq.

## 2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2012, les effectifs ont progressé pour la neuvième année consécutive

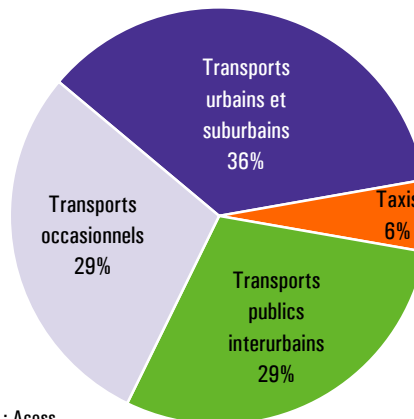
Le sous-secteur des transports routiers de voyageurs est composé de trois grandes catégories d'acteurs.

1. Les délégataires des réseaux de transport collectif urbain exploitent des flottes de véhicules routiers composées d'autobus et plus marginalement d'autocars. Ils sont également des opérateurs ferroviaires dans les agglomérations de la région dotées de lignes de tramway (Nantes, Le Mans et Angers).
2. Les sociétés autocaristes sont présentes sur deux segments spécifiques : celui du transport public interurbain, en tant qu'exploitants des circuits scolaires et des lignes régulières départementales ou régionales, et celui du transport occasionnel (transport périscolaire, excursions touristiques, location d'autocars avec conducteur, ...).
3. Les services de taxis effectuent des courses urbaines ou interurbaines facturées en général à la distance.

Les sociétés qui exploitent des taxis ne représentent que 6 % de l'emploi salarié des transports routiers de voyageurs. Cette faible contribution tient au fait que la très grande majorité des entreprises de taxis sont unipersonnelles : leurs dirigeants n'ont donc pas le statut de salarié.

En 2012, les transports routiers de voyageurs ont de nouveau créé plus d'emplois qu'ils n'en ont détruits dans la région. Malgré de forts contrastes départementaux, le nombre de salariés s'y est accru de 1,3 %. Le sous-secteur demeure sur les dix dernières années le composant le plus dynamique des transports et de l'entreposage.

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs au 31 décembre 2012



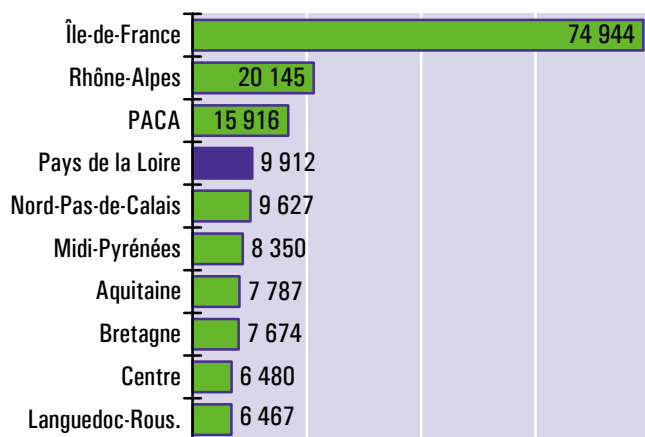
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs en 2011 et 2012 (au 31 décembre)

	2011	2012	Évolution
Loire-Atlantique	4 723	4 862	+ 2,9 %
Maine-et-Loire	1 956	1 884	- 3,7 %
Mayenne	626	635	+ 1,4 %
Sarthe	1 206	1 204	- 0,2 %
Vendée	1 278	1 327	+ 3,8 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>9 789</b>	<b>9 912</b>	<b>+ 1,3 %</b>
France métropolitaine	207 793	211 028	+ 1,6 %
<b>Pays de la L. / France</b>	<b>4,7 %</b>	<b>4,7 %</b>	

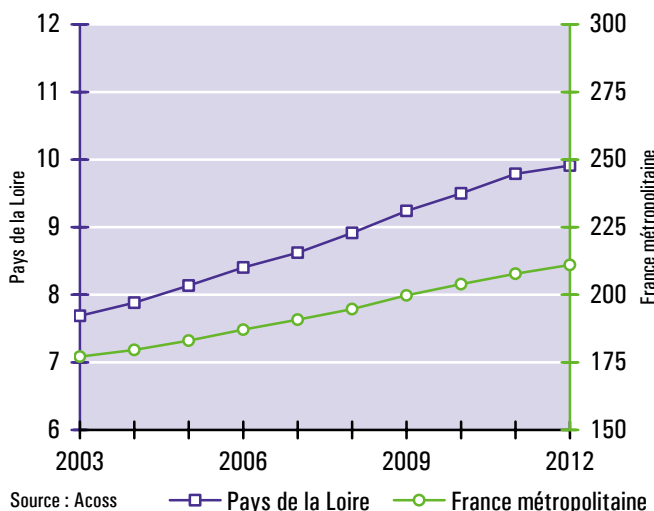
Champ : sous-classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs (au 31 déc. 2012)  
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss

## 2.2 – Transports routiers de marchandises : 200 emplois salariés nets ont été créés en 2012 (+ 0,7 %)

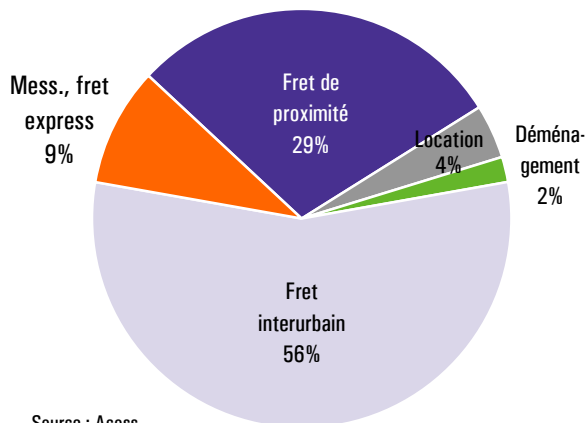
Le sous-secteur des transports routiers de marchandises est défini ici dans un périmètre élargi, comprenant :

- le transport routier de fret « pur » ; ce segment est composé des entreprises enregistrées sous les quatre sous-classes traditionnelles (fret interurbain, fret de proximité, location de camions avec chauffeur, services de déménagement) ;
- des activités complémentaires (la messagerie et le fret express) qui en théorie sont ouvertes à d'autres modes (aérien, ferroviaire, ...) mais qui, en Pays de la Loire, sont le fait d'opérateurs de transport disposant presque exclusivement de flottes de véhicules routiers.

Le fret routier de marchandises est, en Pays de la Loire, l'activité phare des transports et de l'entreposage, représentant 42 % des salariés de l'ensemble du secteur (contre 29 % en France métropolitaine). En 2012, sous l'effet de l'atonie de la demande en services de fret, ses effectifs ne se sont accrus que de 0,7 %. Cette faible progression a toutefois permis au sous-secteur d'atteindre son plus haut niveau historique à 28 600 salariés, légèrement supérieur aux précédents records atteints en 2007 et 2011 (28 400 salariés). En France, seuls deux régions comptent plus de salariés que les Pays de la Loire.

Sur longue période, le transport routier de marchandises est localement un secteur créateur d'emplois. Depuis 2003, ses effectifs salariés ont bondi de 13 % dans la région tandis qu'ils ne progressaient que de 1 % en France métropolitaine.

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises au 31 décembre 2012



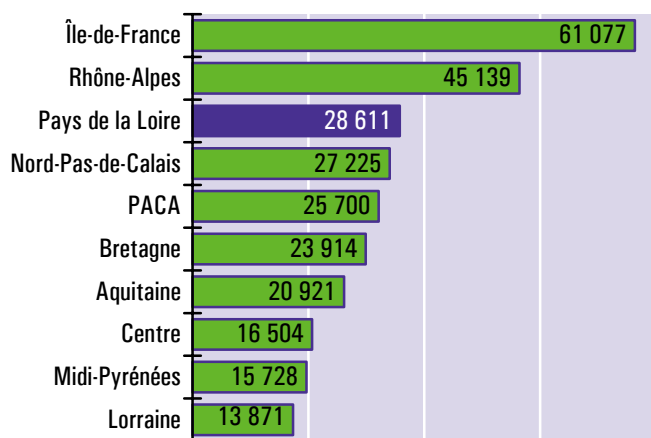
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises en 2011 et 2012 (au 31 décembre)

	2011	2012	Évolution
Loire-Atlantique	9 860	9 866	+ 0,1 %
Maine-et-Loire	5 739	5 967	+ 4,0 %
Mayenne	2 923	2 918	- 0,2 %
Sarthe	4 059	3 935	- 3,1 %
Vendée	5 823	5 925	+ 1,8 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>28 404</b>	<b>28 611</b>	<b>+ 0,7 %</b>
France métropolitaine	395 395	389 906	- 1,4 %
<b>Pays de la L. / France</b>	<b>7,2 %</b>	<b>7,3 %</b>	

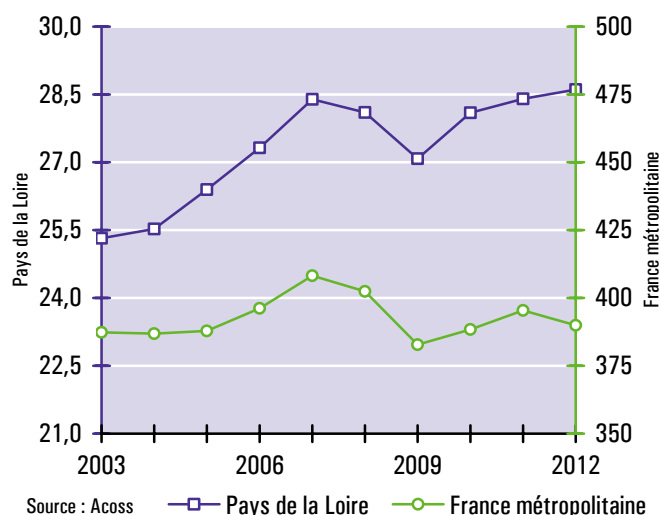
Champ : sous-classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z et 52.29A de la NAF rév. 2  
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (au 31 déc. 2012)  
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z et 52.29A de la NAF rév. 2  
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss — Pays de la Loire — France métropolitaine

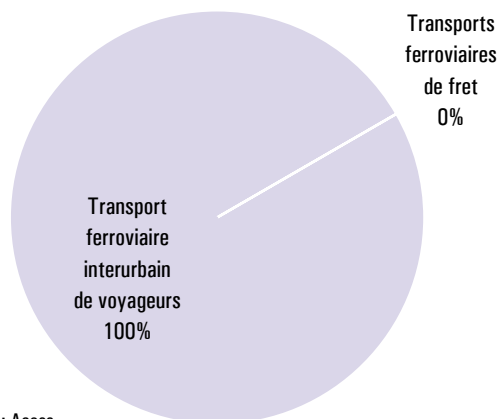
## 2.3 – Transports ferroviaires : les Pays de la Loire ne représentent que 3 % des effectifs nationaux

Le sous-secteur des transports ferroviaires est constitué des opérateurs spécialisés dans l'acheminement de passagers et de marchandises par train. L'activité est scindée en deux parties.

1. Le transport ferroviaire interurbain de voyageurs est assuré par un service grandes lignes (réseau à grande vitesse et lignes interrégionales sur voies classiques) et un service local, le Transport Express Régional. La *S.M.C.F.* est à ce jour l'unique exploitant des lignes ferroviaires intérieures de voyageurs, mais la libéralisation du secteur est engagée. La première étape a concerné les lignes internationales, ouvertes à de nouveaux opérateurs depuis décembre 2009.
2. Le transport ferroviaire de fret a été ouvert à la concurrence en 2006. Néanmoins, sur le territoire français, la *S.M.C.F.* réalise encore l'essentiel des trafics (68 % en 2012).

L'intégralité des emplois ferroviaires des Pays de la Loire est ventilée dans le transport de voyageurs. L'absence d'établissements opérant exclusivement dans le fret ferroviaire est une particularité partagée par seulement trois autres régions françaises (l'Alsace, la Bretagne et la Picardie). Elle s'explique par les faibles volumes de fret transportés sur le réseau ferré des Pays de la Loire. Elle est également liée à la typologie des établissements ferroviaires employeurs de la région. La plupart d'entre eux sont des gares ouvertes uniquement au trafic de voyageurs, certains sont mixtes, mais aucun n'est enregistré, de par son code NAF, comme un terminal de fret.

Répartition des effectifs salariés dans les transports ferroviaires au 31 décembre 2012



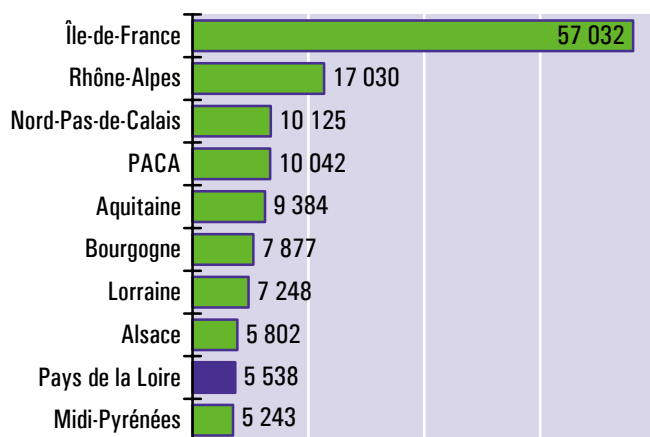
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires en 2011 et 2012 (au 31 décembre)

	2011	2012	Évolution
Loire-Atlantique	3 337	3 400	+ 1,9 %
Maine-et-Loire	410	400	- 2,4 %
Mayenne	81	84	+ 3,7 %
Sarthe	1 548	1 483	- 4,2 %
Vendée	177	171	- 3,4 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>5 553</b>	<b>5 538</b>	<b>- 0,3 %</b>
France métropolitaine	171 027	171 954	+ 0,5 %
<b>Pays de la L. / France</b>	<b>3,2 %</b>	<b>3,2 %</b>	

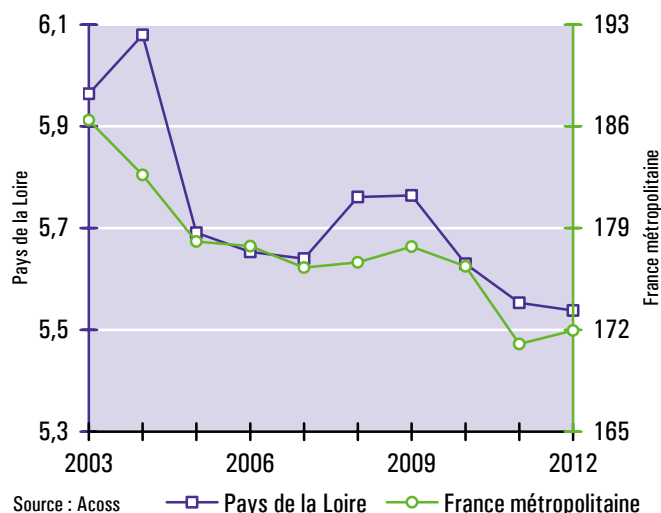
Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires (au 31 décembre 2012) Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

## 2.4 – Transports maritimes et fluviaux : à des niveaux très bas, l'emploi salarié s'est tassé en 2012

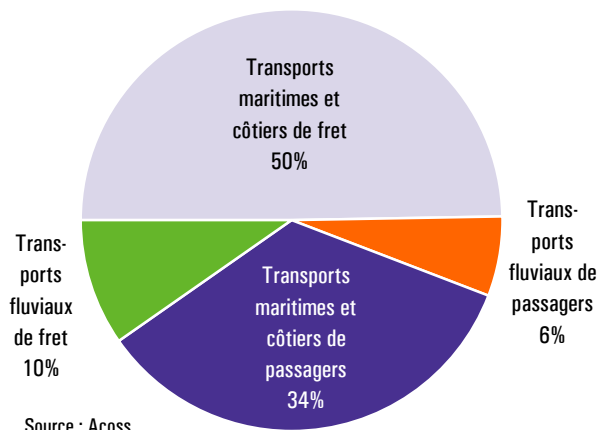
Le sous-secteur des transports maritimes et fluviaux consiste en l'acheminement, régulier ou non, de passagers et de fret par eau. Il inclut également l'exploitation de bacs, de navires d'excursion ou de croisière, de remorqueurs de péniches ou de barges et la location de bateaux avec équipage.

La distinction entre d'une part les transports maritimes et côtiers et d'autre part les transports fluviaux n'est basée qu'en partie sur la localisation de l'activité. Elle repose en premier lieu sur le type d'embarcation utilisé. L'exploitation des bateaux conçus pour naviguer en haute mer ou le long du littoral est classée dans les transports maritimes et côtiers. Ceux destinés aux voies navigables intérieures sont ventilés en transports fluviaux.

L'an passé, le nombre de salariés employés dans les transports maritimes et fluviaux est demeuré, dans les Pays de la Loire, le plus faible du secteur des transports et de l'entreposage. En 2012, l'emploi du sous-secteur a légèrement diminué à 583 salariés. 84 % des salariés, concentrés en Loire-Atlantique et Vendée, opèrent dans le transport maritime et côtier. En Loire-Atlantique, l'effectif des compagnies fluviales de passagers a chuté de 29 % en 2012, passant de 41 à 29 salariés.

En dépit de sa façade océanique, les Pays de la Loire ne représentent que 3,4 % des effectifs métropolitains du transport maritime et fluvial. Cette part a toutefois augmenté d'un demi point par rapport à 2007.

Répartition des effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux au 31 décembre 2012

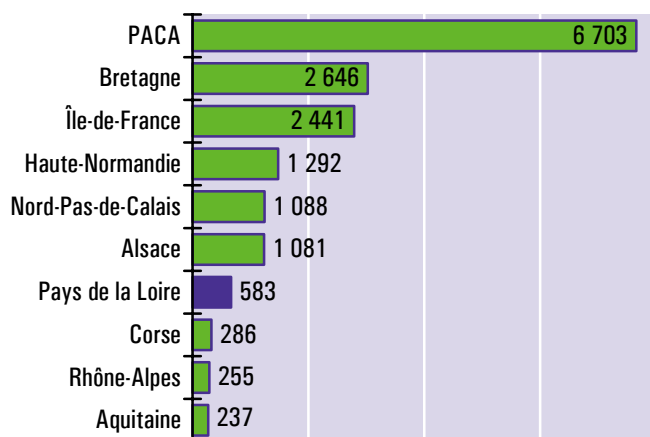


Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux en 2011 et 2012 (au 31 décembre)

	2011	2012	Évolution
Loire-Atlantique	453	454	+ 0,2 %
Maine-et-Loire	-	-	
Mayenne	2	2	0,0 %
Sarthe	3	4	+ 33 %
Vendée	129	123	- 4,7 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>587</b>	<b>583</b>	<b>- 0,7 %</b>
France métropolitaine	17 525	17 387	- 0,8 %
<b>Pays de la L. / France</b>	<b>3,3 %</b>	<b>3,4 %</b>	

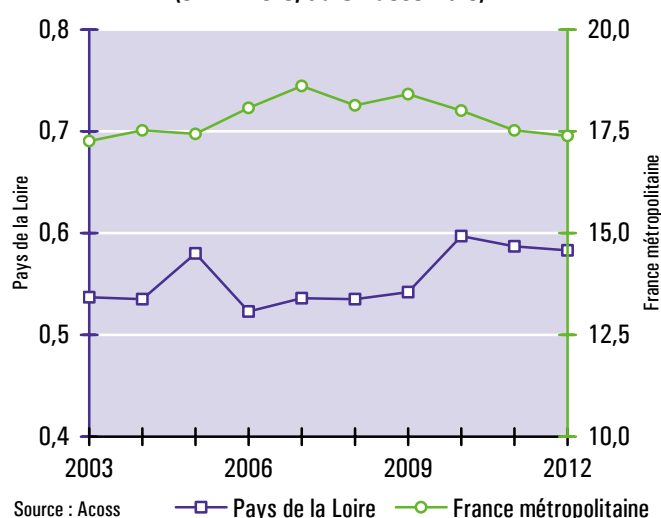
Champ : sous-classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la NAF rév. 2 (A 732)  
Source : AcoSS

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux (au 31 déc. 2012)  
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la NAF rév. 2 (A 732)  
Source : AcoSS

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux (en milliers, au 31 décembre)



## 2.5 – Transports aériens : les Pays de la Loire ne représentent que 2 % de l'emploi métropolitain

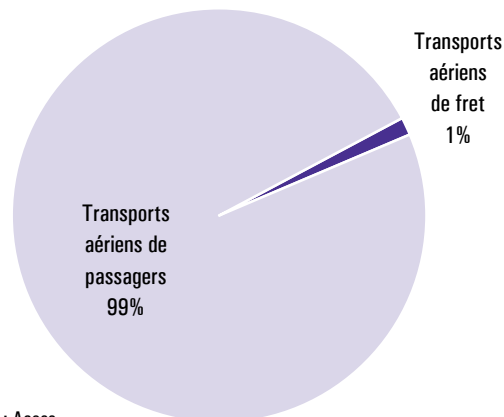
Le sous-secteur des transports aériens est constitué des compagnies spécialisées dans l'acheminement de passagers et de marchandises par avion ou hélicoptère. L'activité se compose du trafic commercial (sur des vols réguliers ou affrétés par les agences de voyages), des vols privés (aviation d'instruction et de loisirs des aéro-clubs) et de la location d'aéronefs avec pilote.

Le poids très faible du transport aérien de fret (seulement trois établissements et dix-neuf salariés enregistrés sous ce code NAF en Pays de la Loire) est sous-estimé. Les compagnies sont en général présentes sur les deux segments (voyageurs et marchandises), la majorité du fret aérien mondial étant aujourd'hui acheminée dans les soutes des avions de passagers.

Les transports aériens comptent 1 400 emplois salariés dans la région, représentant seulement 2,1 % des effectifs nationaux. Le sous-secteur a enregistré pour la seconde année consécutive une stagnation de ses effectifs. En Pays de la Loire, la principale compagnie aérienne est *Régional*<sup>1</sup>, basée à Bouguenais (44), filiale depuis 2001 du groupe *Air France*. Son siège nantais compte environ 1 300 salariés, dont près d'un millier de personnels navigants (pilotes, hôtesses et stewards).

<sup>1</sup> En mars 2013, l'alliance des filiales régionales d'*Air France* (*Brit Air*, *Régional* et *Airlinair*) a donné naissance à la marque commerciale *Hop!*, pôle court et moyen courrier du premier transporteur aérien européen. Pour l'instant, les trois compagnies n'ont pas fusionné : chacune a conservé son accord d'entreprise et sa propre organisation du travail.

Répartition des effectifs salariés  
dans les transports aériens  
au 31 décembre 2012



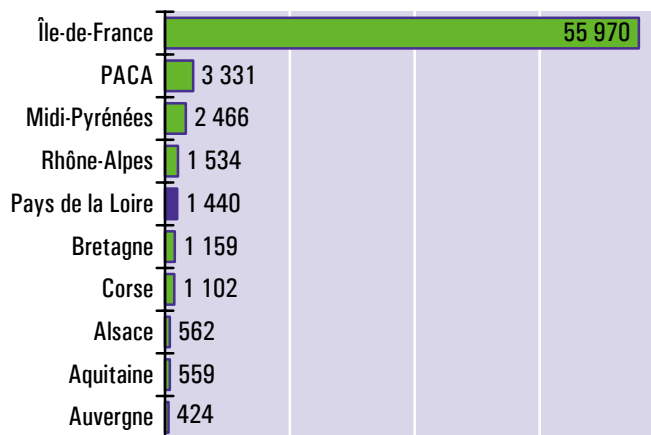
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports aériens  
en 2011 et 2012 (au 31 décembre)

	2011	2012	Évolution
Loire-Atlantique	1 405	1 398	- 0,5 %
Maine-et-Loire	12	20	+ 67 %
Mayenne	-	-	
Sarthe	10	9	- 10,0 %
Vendée	11	13	+ 18 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 438</b>	<b>1 440</b>	<b>+ 0,1 %</b>
France métropolitaine	69 714	69 198	- 0,7 %
<b>Pays de la L. / France</b>	<b>2,1 %</b>	<b>2,1 %</b>	

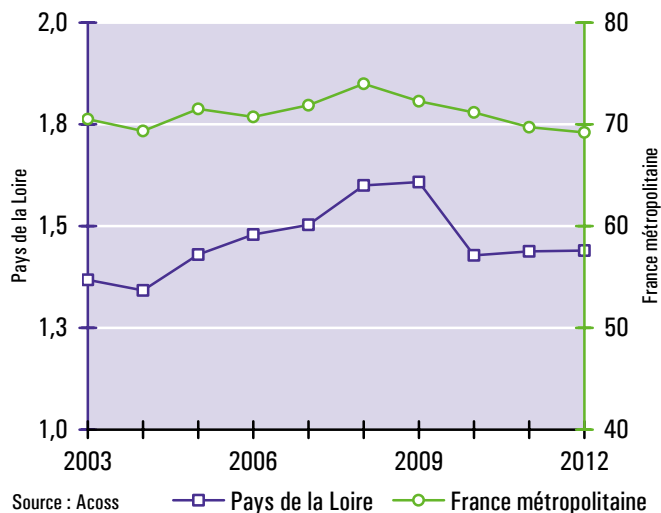
Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports  
aériens (au 31 décembre 2012)  
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acooss

Effectifs salariés  
dans les transports aériens  
(en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss

## 2.6 – Entreposage, stockage et manutention : la réforme portuaire a profité aux entreprises de manutention

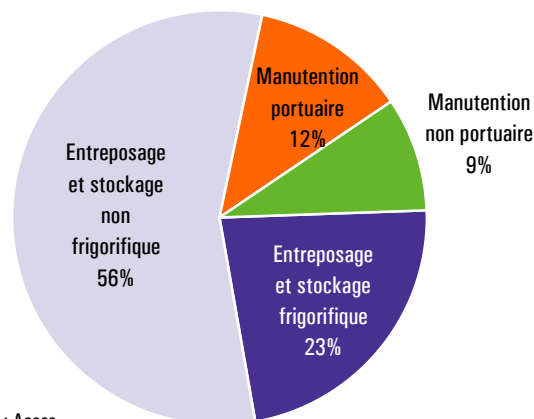
Le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention est composé de deux ensembles distincts :

- l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage (réservoirs, cuves, chambres froides, ...) et de lieux de stockage (entrepôts, silos, hangars, ...), à caractère industriel ou agricole ;
- les services de chargement et de déchargement de cargaisons et de conteneurs, lors des ruptures de charge, dans les ports maritimes et autres terminaux de manutention tels que les aéroports, les ports fluviaux, les gares routières et ferroviaires.

Les entreprises de manutention portuaire sont nées au début des années 1990. Depuis la réforme de 1992 relative au statut des dockers, la plupart des professionnels, jusqu'à intermittents, en sont devenus des salariés permanents.

Au 31 décembre 2012, le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention comptait 3 600 salariés en Pays de la Loire, en progression de 5,3 % par rapport à l'année précédente. La croissance de l'emploi n'a concerné que deux départements. Dans le Maine-et-Loire, les effectifs ont bondi de 76 % dans l'entreposage et le stockage non frigorifique. En Loire-Atlantique, les entreprises de manutention portuaire ont bénéficié du transfert au secteur privé, prévu par la réforme portuaire de 2008 mais dont le processus ne s'est achevé qu'en 2012, du personnel grutier et de maintenance de l'outillage, naguère employé par le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire.

Répartition des effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention au 31 décembre 2012



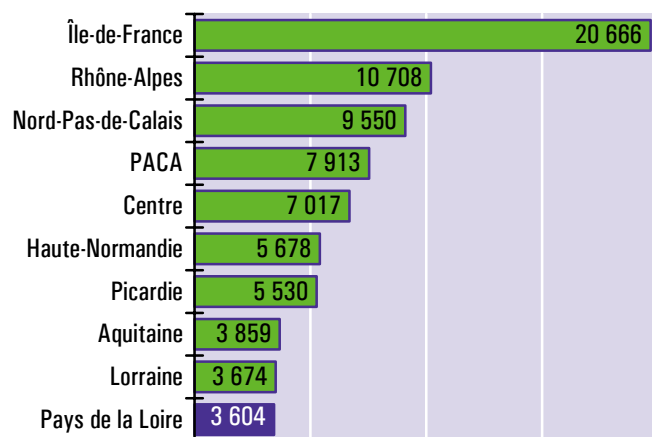
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention en 2011 et 2012 (au 31 décembre)

	2011	2012	Évolution
Loire-Atlantique	1 422	1 510	+ 6 %
Maine-et-Loire	389	580	+ 49 %
Mayenne	405	351	- 13 %
Sarthe	852	830	- 3 %
Vendée	354	333	- 6 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>3 422</b>	<b>3 604</b>	<b>+ 5 %</b>
France métropolitaine	98 950	99 055	+ 0 %
<b>Pays de la L. / France</b>	<b>3,5 %</b>	<b>3,6 %</b>	

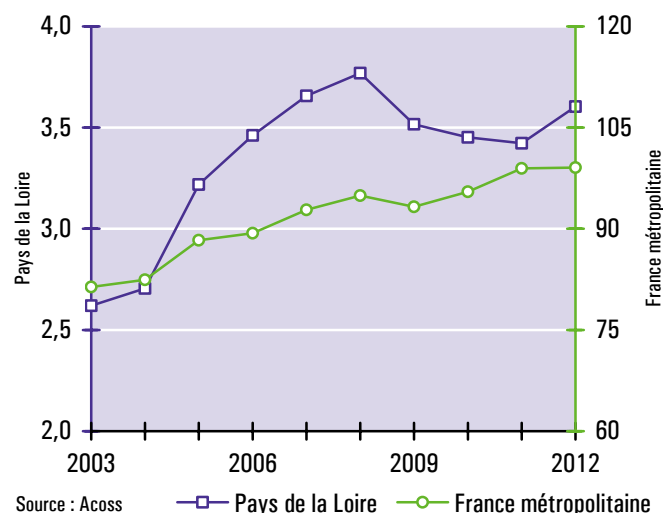
Champ : sous-classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention (au 31/12/12)  
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

## 2.7 – Services auxiliaires des transports : comme en 2011, les effectifs ont diminué de plus de 3 % l’an passé

L’activité des services auxiliaires des transports consiste à :

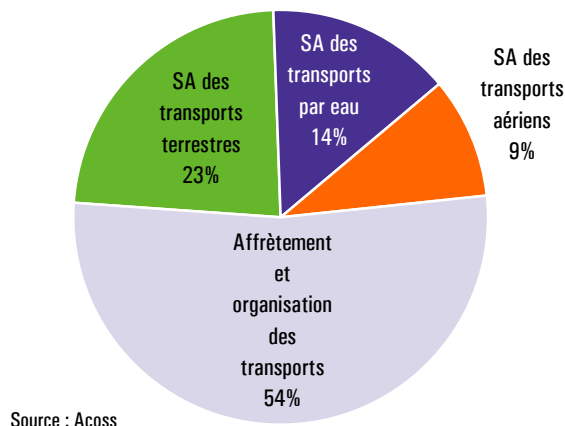
- exploiter les infrastructures concédées et les plateformes de transport (gares routières et ferroviaires, autoroutes et ouvrages d’art à péage, ports maritimes et fluviaux, aéroports, ...)
- entretenir les infrastructures de transport (voies ferrées, autoroutes, quais et embarcadères portuaires, voies fluviales et écluses, pistes aéroportuaires, ...)
- organiser le transport de fret pour le compte de l’expéditeur ou du destinataire de la marchandise (commissionnement, courtage, affrètement, formalités administratives et douanières, ...).

Cet ensemble hétéroclite comprend aussi le contrôle de la circulation aérienne, les services de dépannage routier (remorquage et assistance) ainsi que ceux de pilotage et de remorquage portuaire.

Dans les Pays de la Loire, l’emploi salarié du sous-secteur des services auxiliaires des transports s’est globalement replié de 3,3 % en 2012. Le recul est le quatrième d’affilée après ceux de 2009 (- 2,5 %), 2010 (- 0,9 %) et 2011 (- 3,5 %).

En 2012, la moitié des pertes d’effectifs, touchant essentiellement les services auxiliaires des transports maritimes, a concerné des établissements de Loire-Atlantique. La baisse s’explique par des transferts d’emplois du port de Nantes Saint-Nazaire vers les entreprises de manutention portuaire (cf. page précédente).

Répartition des effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports au 31 décembre 2012

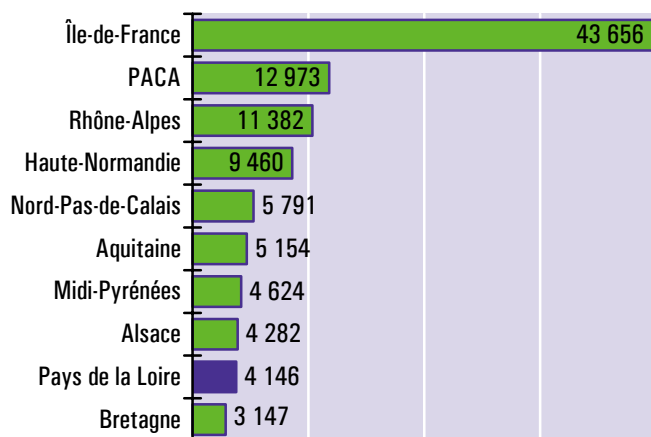


Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports en 2011 et 2012 (au 31 décembre)

	2011	2012	Évolution
Loire-Atlantique	2 370	2 299	- 3,0 %
Maine-et-Loire	587	563	- 4,1 %
Mayenne	175	163	- 6,9 %
Sarthe	584	553	- 5,3 %
Vendée	572	568	- 0,7 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>4 288</b>	<b>4 146</b>	<b>- 3,3 %</b>
France métropolitaine	123 902	123 737	- 0,1 %
<b>Pays de la L. / France</b>	<b>3,5 %</b>	<b>3,4 %</b>	

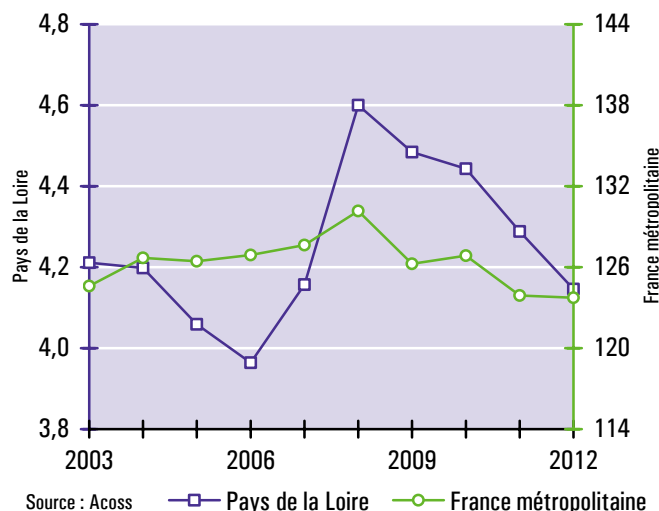
Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (au 31 déc. 2012)  
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (en milliers, au 31 décembre)





## 2.8 – Activités de poste et de courrier : pour la neuvième année de suite, l'emploi salarié a fléchi (- 0,6 % en 2012)

Les activités de poste et de courrier ont intégré le secteur des transports en 2008, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la NAF révision 2 (cf. méthodologie en pages 23 et 24). Elles englobent essentiellement la levée, le tri, le transport et la distribution de lettres et de petits colis dans le cadre de tournées régulières.

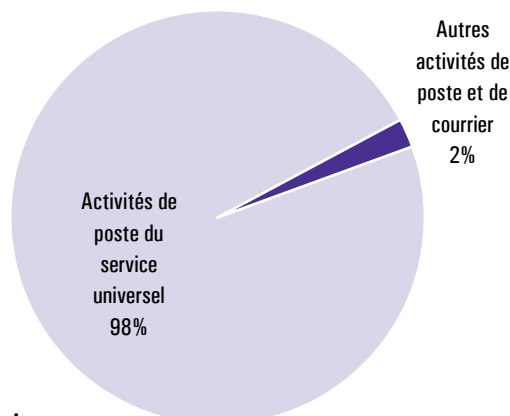
La NAF distingue le service universel postal des autres activités de courrier. Le service universel comprend l'acheminement de plis (correspondance adressée) d'un poids inférieur à deux kilogrammes, de colis postaux de moins de vingt kilogrammes et d'envois recommandés ou à valeur déclarée. En France, le groupe *La Poste* a été désigné prestataire du service universel postal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour une durée de 15 ans.

Les autres activités du sous-secteur recouvrent deux types d'entreprises :

- les sociétés, opérant en dehors du service universel, dont l'activité consiste principalement à assurer la collecte en amont de plis d'entreprises à destination des agences postales et centre de tris du courrier ;
- les services de livraison à domicile (activités des coursiers urbains, portage de journaux en porte à porte, transport de repas pour compte de tiers hors livraison associée à la fabrication de pizzas chaudes, ...).

La décreue de l'emploi postal, observée depuis une décennie, s'est poursuivie à un rythme ralenti en 2012. Elle répond à la politique de réduction des effectifs menée par *La Poste*.

Répartition des effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier au 31 décembre 2012



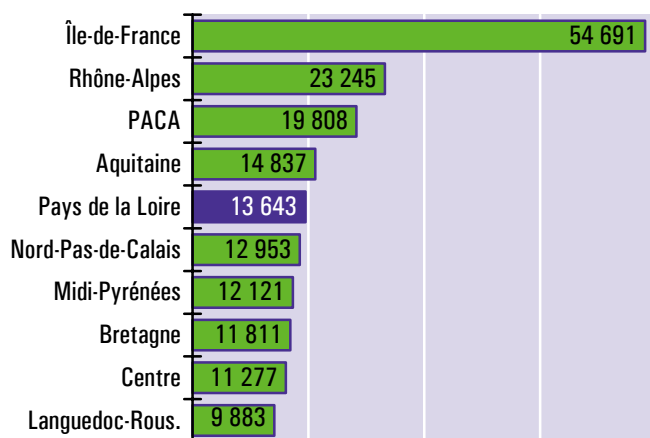
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier en 2011 et 2012 (au 31 décembre)

	2011	2012	Évolution
Loire-Atlantique	6 526	6 538	+ 0,2 %
Maine-et-Loire	2 491	2 485	- 0,2 %
Mayenne	1 001	958	- 4,3 %
Sarthe	1 910	1 871	- 2,0 %
Vendée	1 795	1 791	- 0,2 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>13 723</b>	<b>13 643</b>	<b>- 0,6 %</b>
France métropolitaine	250 299	250 261	- 0,0 %
<b>Pays de la L. / France</b>	<b>5,5 %</b>	<b>5,5 %</b>	

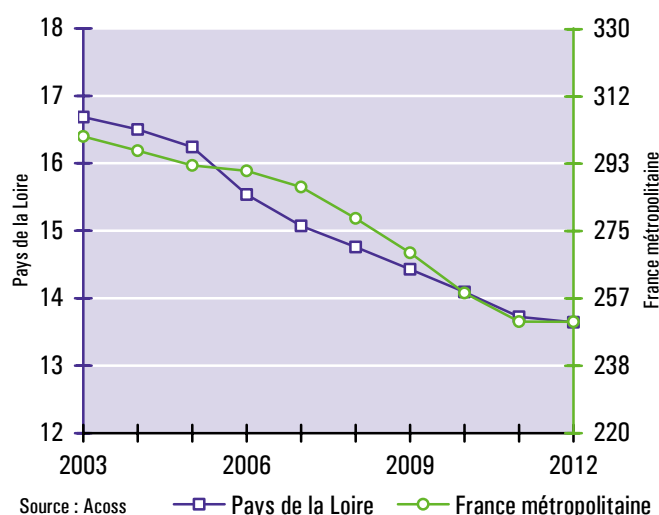
Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier (au 31 déc. 2012)  
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)  
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss

## Annexe statistique – L'emploi salarié par secteur dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire par sous-classe de la NAF

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>49.10Z</b> Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	5 964	6 080	5 691	5 653	5 640	5 761	5 749	5 630	5 553	5 538
<b>49.20Z</b> Transports ferroviaires de fret	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0
<b>49.31Z</b> Transports urbains et suburbains de voyageurs	2 934	2 981	2 974	2 998	3 154	3 243	3 298	3 336	3 480	3 587
<b>49.32Z</b> Transports de voyageurs par taxis	423	463	503	478	460	453	479	507	504	547
<b>49.39A</b> Transports routiers réguliers de voyageurs	2 443	2 440	2 523	2 488	2 319	2 200	2 701	2 801	2 869	2 921
<b>49.39B</b> Autres transports routiers de voyageurs	1 889	1 997	2 137	2 440	2 690	3 019	2 763	2 857	2 936	2 857
<b>49.39C</b> Téléphériques et remontées mécaniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>49.41A</b> Transports routiers de fret interurbains	14 878	15 104	15 181	15 305	15 767	15 761	14 945	15 537	15 634	15 924
<b>49.41B</b> Transports routiers de fret de proximité	5 525	5 649	6 374	6 932	7 476	7 760	7 751	7 960	8 278	8 332
<b>49.41C</b> Location de camions avec chauffeur	1 214	1 249	1 159	1 204	1 223	1 130	1 077	1 222	1 281	1 230
<b>49.42Z</b> Services de déménagement	577	565	568	597	593	552	532	518	531	512
<b>49.50Z</b> Transports par conduites	0	0	185	180	183	196	203	210	246	262
<b>50.10Z</b> Transports maritimes et côtiers de passagers	194	205	232	202	193	186	180	194	194	201
<b>50.20Z</b> Transports maritimes et côtiers de fret	264	260	278	242	255	255	263	293	294	290
<b>50.30Z</b> Transports fluviaux de passagers	46	41	35	31	41	29	43	52	43	36
<b>50.40Z</b> Transports fluviaux de fret	33	29	35	48	47	65	56	58	56	56
<b>51.10Z</b> Transports aériens de passagers	1 367	1 341	1 429	1 478	1 502	1 599	1 607	1 427	1 430	1 421
<b>51.21Z</b> Transports aériens de fret	1	1	1	1	1	1	1	1	8	19
<b>51.22Z</b> Transports spatiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>52.10A</b> Entreposage et stockage frigorifique	852	825	769	799	845	893	877	875	849	825
<b>52.10B</b> Entreposage et stockage non frigorifique	1 191	1 338	1 855	2 015	2 144	2 048	1 874	1 912	1 889	2 016
<b>52.21Z</b> Services auxiliaires des transports terrestres	1 091	1 086	1 050	1 003	1 000	1 022	1 017	1 004	995	973
<b>52.22Z</b> Services auxiliaires des transports par eau	665	673	644	622	625	640	624	639	651	598
<b>52.23Z</b> Services auxiliaires des transports aériens	272	269	296	301	321	341	381	359	373	385
<b>52.24A</b> Manutention portuaire	447	372	406	395	422	395	368	388	395	438
<b>52.24B</b> Manutention non portuaire	130	170	188	252	246	433	397	276	289	325
<b>52.29A</b> Messagerie, fret express	3 126	2 956	3 112	3 279	3 334	2 901	2 773	2 860	2 680	2 613
<b>52.29B</b> Affrètement et organisation des transports	2 183	2 170	2 069	2 038	2 211	2 597	2 462	2 441	2 269	2 190
<b>53.10Z</b> Activités de poste dans le cadre du service universel	16 382	16 170	15 926	15 265	14 807	14 444	14 076	13 773	13 362	13 323
<b>53.20Z</b> Autres activités de poste et de courrier	304	331	314	271	264	314	353	319	361	320
<b>Ensemble du secteur</b>	<b>64 395</b>	<b>64 765</b>	<b>65 934</b>	<b>66 517</b>	<b>67 763</b>	<b>68 238</b>	<b>66 865</b>	<b>67 449</b>	<b>67 450</b>	<b>67 739</b>

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoos (données au 31 décembre)

## Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en France métropolitaine

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Alsace	37 636	37 130	37 236	38 022	38 013	37 574	36 498	36 362	36 129	35 440
Aquitaine	60 818	60 503	60 029	60 622	61 849	63 391	62 304	63 235	63 420	63 454
Auvergne	24 461	24 451	24 400	24 233	24 154	23 754	22 985	22 634	22 838	22 985
Basse-Normandie	22 767	22 834	23 111	23 109	23 433	23 473	22 926	22 947	22 624	22 608
Bourgogne	34 906	34 956	34 917	35 610	35 442	35 129	34 632	34 412	34 393	34 262
Bretagne	57 673	57 882	58 061	58 770	58 906	59 018	57 753	58 107	58 166	58 003
Centre	47 970	47 677	47 333	47 568	48 614	48 783	47 419	46 524	46 414	46 412
Champagne-Ardenne	28 574	28 225	28 114	28 112	28 274	28 537	27 449	27 248	26 939	26 447
Corse	6 409	6 563	6 644	6 742	6 570	6 542	6 742	6 785	6 746	6 805
Franche-Comté	19 512	19 405	19 123	18 702	18 804	18 723	17 966	17 709	17 796	17 153
Haute-Normandie	47 433	47 179	47 320	47 663	48 272	48 193	46 203	46 503	45 784	45 071
Île-de-France	364 093	364 771	370 347	372 996	378 148	380 334	374 375	374 556	372 456	372 478
Languedoc-Roussillon	39 934	39 263	39 170	39 346	39 688	39 524	39 419	39 561	39 316	39 220
Limousin	16 144	15 902	15 651	15 729	15 599	15 283	14 875	14 813	14 725	14 597
Lorraine	45 630	45 091	45 049	45 053	44 974	44 355	42 619	41 821	41 660	41 558
Midi-Pyrénées	50 895	50 946	51 538	51 418	52 505	51 217	51 074	51 788	51 597	52 666
Nord-Pas-de-Calais	78 440	78 242	78 532	78 619	79 916	80 160	77 944	77 757	77 462	76 813
Pays de la Loire	64 395	64 765	65 934	66 517	67 763	68 238	66 865	67 449	67 450	67 739
Picardie	38 182	38 028	38 001	38 160	39 575	39 132	37 372	36 426	36 370	36 517
Poitou-Charentes	28 882	28 707	28 520	28 847	29 025	28 687	27 628	27 486	27 381	27 417
Provence-Alpes-Côte d'Azur	104 781	104 905	105 256	106 670	108 519	104 806	103 269	103 541	103 460	104 403
Rhône-Alpes	136 219	135 498	135 059	138 250	139 545	138 994	135 610	136 137	136 776	136 548
<b>Ensemble du secteur</b>	<b>1 355 754</b>	<b>1 352 923</b>	<b>1 359 345</b>	<b>1 370 758</b>	<b>1 387 588</b>	<b>1 383 847</b>	<b>1 353 927</b>	<b>1 353 801</b>	<b>1 349 902</b>	<b>1 348 596</b>

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoff (données au 31 décembre)

## Effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles dans les Pays de la Loire

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Activités financières et d'assurance	33 720	33 868	34 550	35 703	36 656	37 018	38 280	38 130	38 590	38 773
Activités immobilières	9 080	9 723	10 315	10 878	11 163	10 537	9 974	9 905	9 968	9 758
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs	132 820	136 584	139 584	146 235	153 820	142 933	134 159	147 331	151 831	146 454
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	99 022	102 833	104 975	107 902	111 131	113 851	116 858	118 577	119 804	121 563
Agriculture, sylviculture et pêche	314	261	220	216	213	254	284	288	276	270
Autres activités de services	35 209	35 659	36 653	37 623	39 438	41 359	42 406	43 330	43 265	43 948
Cokéfaction et raffinage	1 282	1 320	1 320	1 344	1 340	1 118	1 127	1 118	1 116	1 124
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	150 721	153 958	157 075	159 287	162 065	163 907	161 908	162 127	162 063	162 695
Construction	79 206	81 554	85 018	90 111	94 244	97 403	94 674	94 748	95 901	94 906
Fabrication d'autres produits industriels	128 093	125 324	122 416	120 931	120 667	119 672	111 750	109 899	110 925	109 809
Fabrication de denrées alimentaires	55 136	54 121	53 179	52 901	52 969	52 978	52 480	52 693	52 426	52 716
Fabrication de matériels de transport	30 371	29 823	29 472	28 854	28 693	28 382	26 247	25 197	26 251	26 436
Fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques	41 038	39 406	39 491	38 831	38 579	37 586	34 262	32 784	32 936	32 997
Hébergement et restauration	33 339	34 897	35 883	36 946	38 517	37 244	37 185	38 313	38 797	39 366
Industries extractives	16 249	16 238	15 809	15 883	16 099	16 298	16 290	16 541	16 616	17 202
Information et communication	22 072	22 595	23 885	24 911	25 361	26 314	25 247	26 337	27 727	28 896
Transports et entreposage	64 395	64 765	65 934	66 517	67 763	68 238	66 865	67 449	67 450	67 739
<b>Ensemble</b>	<b>932 067</b>	<b>942 929</b>	<b>955 779</b>	<b>975 073</b>	<b>998 718</b>	<b>995 092</b>	<b>969 996</b>	<b>984 767</b>	<b>995 942</b>	<b>994 652</b>

Source : Acoff (données au 31 décembre)

## Annexes méthodologiques

### La statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale

L'analyse de l'emploi dans le secteur des transports a été réalisée à partir de données statistiques mises en ligne sur le site institutionnel de l'Acoss ([www.acoss.fr](http://www.acoss.fr)). Ce service d'informations se présente sous la forme d'une page internet (<http://www.acoss.fr/index.php?option=content&task=blogcategory&id=138&Itemid=5507>), mettant à disposition l'essentiel de la production statistique du régime général de la Sécurité sociale relative à l'emploi et à la masse salariale du secteur marchand.

#### L'Acoss

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) est, en France, la caisse nationale qui coordonne l'ensemble des organismes participant au recouvrement du régime général de la Sécurité sociale. Créée par une ordonnance de 1967, l'Acoss est un EPA (établissement public à caractère administratif). Elle est chargée d'assurer la gestion commune et centralisée des ressources du régime général de sécurité sociale. Elle est en particulier dotée d'un pouvoir de direction et de contrôle budgétaire sur les Urssaf (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), organismes privés implantés dans chaque département<sup>1</sup> dont la principale mission est la collecte des cotisations salariales et patronales.

Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Agence\\_centrale\\_des\\_organismes\\_de\\_s%C3%A9curit%C3%A9\\_sociale](http://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_centrale_des_organismes_de_s%C3%A9curit%C3%A9_sociale)

En début de chaque mois ou de chaque trimestre, les employeurs assujettis au régime général de la Sécurité sociale doivent adresser à l'Urssaf territorialement compétente, un Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) qui indique les sommes versées au cours de la période précédente. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

Une partie du bordereau est réservée à la déclaration du nombre de salariés employés dans l'établissement. Ce recensement ne tient compte ni du temps de travail effectué (temps complet ou partiel), ni de la présence effective ou non du salarié à cette date (présents à cette date ou absents pour congés, maladie, maternité, formation continue ou chômage partiel).

Les renseignements portés sur le bordereau permettent de ventiler les établissements et leurs effectifs selon la localisation géographique et l'activité économique principale (code APE). L'Acoss produit ainsi régulièrement des statistiques et études sur les mouvements conjoncturels liés à l'emploi et à la masse salariale. Elle est notamment depuis 2011 l'unique producteur labellisé de statistiques trimestrielles d'effectif salarié.

The image shows a 'Bordereau Récapitulatif des Cotisations' form for employers in the general regime. The form is divided into several sections:

- POUR NOUS CONTACTER:** Fields for name, address, and phone number.
- RÉFÉRENCES:** Fields for Siret number, account number, piece number, and period.
- Nombre de salariés:** A table with columns for 'ayant perçu les salaires déclarés ci-dessous' and 'inscrits au dernier jour de la période'. A 'Date de versement des salaires (LUMADA)' field is also present.
- DÉCOMPTÉ DES COTISATIONS DUES:** A table with columns for 'Catégories de salariés', 'Codes', 'Nombre de salariés', 'Taux en %' (with sub-columns for 'ANCIEN', 'N', 'TOTAL'), and 'Cotisations arrondies'.
- VOUS N'OCURREZ PAS DE PERSONNEL / CADRE LÉGAL:** A section with checkboxes for 'Fin totale d'exploitation', 'Exploitation sans personnel', and 'Compte à maintenir (envoi de BRC)'. It includes a 'Signature de l'employeur' field.
- RESERVE À L'URSSAF:** Fields for Siret number, account number, and period.
- VIREMENT:** Fields for 'Date limite d'envoi' and 'MONTANT À PAYER'.

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ont été créées en Auvergne, en Midi-Pyrénées et en Pays de la Loire les premières Urssaf régionales. Ces trois nouveaux organismes regroupent les anciennes Urssaf départementales de leur région. La création des autres Urssaf régionales s'est poursuivie le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et s'achèvera le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'exploitation de ces informations conduit à l'élaboration de la statistique annuelle des établissements affiliés à l'assurance chômage. Elle répond à un double objectif :

- donner, au 31 décembre de l'année n et selon le champ d'application à cette date, une répartition des effectifs salariés d'après l'implantation géographique de l'établissement et son activité économique ;
- mesurer l'évolution des effectifs et des établissements ainsi ventilés entre la fin des années n-1 et n selon le champ d'application et les activités économiques de l'année n.

Si les renseignements obtenus peuvent donc s'apparenter à une véritable enquête exhaustive sur le lieu de travail, il convient de mentionner certaines limites quant à la nature des données recueillies.

La statistique annuelle consiste en la photographie d'une situation au 31 décembre qui ne peut refléter les variations survenues en cours d'année. Ce fait peut avoir une certaine importance dans le cas d'activités saisonnières. Toutefois, les renseignements collectés se référant ponctuellement à la même date, le 31 décembre de chaque année, les comparaisons gardent toute leur valeur.

En second lieu, avant validation et agrégation nationale des données, chaque Urssaf réalise un premier travail de contrôle et de redressement des renseignements portés sur chaque BRC, centralisés dans la base Séquoia (Système pour l'étude quantitative et l'observation des assiettes).

Les fichiers mis à disposition sur le site de l'Acoss sont issus d'une extraction de la base Séquoia effectuée au cours du deuxième trimestre de chaque année. Cette extraction comprend la quasi-totalité des déclarations de l'année précédente. Les bordereaux arrivant postérieurement sont estimés dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble des déclarations. Les données présentées ici sont donc semi-provisoires pour la dernière année et comprennent de légères révisions sur l'historique.

Pour des zones géographiques relativement fines (en particulier à la commune), les résultats de la statistique annuelle de l'emploi doivent être interprétés avec précaution. Malgré la qualité des contrôles effectués, les données d'emploi de certaines entreprises composées de plusieurs établissements peuvent avoir été concentrées sur un seul établissement, dans une localisation géographique unique et dans un seul secteur d'activité, s'écartant ainsi de la réalité découlant de la prise en compte individuelle de chacun des établissements. Par ailleurs, l'activité économique principale de certains établissements peut varier au cours du temps, engendrant alors la modification de leur code APE par l'INSEE et, par voie de conséquence, des transferts d'effectifs d'une activité économique sur une autre.

### Principales caractéristiques de la statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale

**Couverture géographique :** nationale

**Couverture sectorielle :** secteurs marchands (hors agriculture)

**Brique d'observation :** établissements employant au moins un salarié

**Echelon géographique pertinent :** département pour le niveau A 732 de la NAF rév. 2, commune pour le niveau A 17

**Statut :** source administrative

**Règle de secret :** aucune contrainte

**Périodicité :** annuelle

**Délai de disponibilité :** juillet de l'année n + 1

**Historique disponible :** 2003

**Informations disponibles :** effectifs salariés au 31 décembre de l'année écoulée selon la localisation communale de l'établissement et son activité économique principale (code APE en NAF 732).

## L'emploi salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale

Les statistiques de l'emploi fournies par l'Acoss correspondent aux effectifs salariés des entreprises cotisantes au régime général de protection sociale. L'affiliation à la Sécurité sociale est obligatoire pour tout établissement du secteur marchand industriel et commercial, employant au moins un salarié en vertu d'un contrat de travail, quelle que soit la branche d'activité.

Est donc recensé par l'Acoss l'effectif salarié (au 31 décembre de l'année) de la totalité des établissements du secteur concurrentiel non agricole. En sont exclus :

- les entreprises relevant de la Mutualité sociale agricole (soit l'essentiel des emplois agricoles et une fraction des salariés des industries agroalimentaires, du commerce de gros et des services financiers) ;
- une partie du secteur public (les administrations publiques, les établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales, la santé non marchande, ...);
- l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Le champ d'affiliation de l'Acoss est donc plus complet que celui de Pôle emploi et de l'Unedic qui ne comprend pas les entreprises à capitaux publics. Dans les transports et l'entreposage, ces dernières représentent en Pays de la Loire environ 20 000 salariés, soit un quart des effectifs du secteur, employés à la *Poste*, à la *SNCF* et dans certaines régies départementales ou intercommunales (*Compagnie Yeu Continent*, *Transports Publics du Choletais*, ...).

La non prise en compte par l'Acoss de l'emploi agricole et des administrations publiques peut avoir des répercussions sur l'interprétation des résultats. La mise en perspective des données d'emploi sur plusieurs années peut, en effet, être affectée par des "effets de champ". Ainsi, l'entrée dans le champ de l'Acoss d'entreprises relevant précédemment des secteurs publics ou agricoles peut conduire à une brusque augmentation des effectifs salariés qui ne doit pas être interprétée comme un réel accroissement de l'emploi.

## La nomenclature NAF (révision 2)

La Nomenclature d'Activités Française (NAF), élaborée par l'INSEE, constitue le répertoire statistique national des activités économiques. La nouvelle version de cette nomenclature, la NAF révision 2 (NAF rév. 2), est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle a remplacé la précédente version, la NAF révision 1 qui datait de 2003. Cette opération, dont l'un des objectifs était de favoriser les comparaisons internationales, s'est inscrite dans un vaste processus de révision aux niveaux mondial et européen. La NAF a dorénavant la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, celui des sous-classes.

La NAF révision 2 comporte 732 positions élémentaires (ou sous-classes). La codification des sous-classes s'effectue sur cinq positions : quatre chiffres et une lettre.

C'est sous cette forme qu'apparaît le code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'INSEE aux entreprises et aux établissements.

La NAF révision 2 est organisée en plusieurs niveaux hiérarchiques imbriqués. Les plus utilisés sont les suivants :

- les grands secteurs (au nombre de 4 ; agriculture - industrie - construction - tertiaire),
- les sections (au nombre de 21, numérotées de A à U),
- les divisions (au nombre de 88, qui sont constituées à partir des deux premières positions du code APE),
- les groupes (au nombre de 272),
- les classes (au nombre de 615).

Les niveaux sont dénommés "A xx" où xx représente le nombre de postes (de A 4 à A 732).

## Le secteur des transports et de l'entreposage et ses principales composantes

Le secteur des transports et de l'entreposage constitue une des 21 sections de la NAF révision 2, la section H. Elle comprend trente sous-classes, de 49.10Z à 52.29B. Selon la notice explicative de l'INSEE, elle « couvre les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes, telles que l'exploitation des infrastructures de transport, la manutention du fret, l'entreposage, etc. Cette section comprend la location de matériel de transport avec chauffeur ou pilote. Elle comprend également les activités de poste et de courrier ».

Cette définition des transports en tant qu'activité économique est différente de l'approche par métier. Ainsi, une secrétaire d'une compagnie aérienne fait partie du secteur des transports ; par contre, un conducteur de poids lourds d'une entreprise de travaux publics est ventilé dans le secteur de la construction (dont dépend l'activité principale exercée par l'établissement employeur).

Par rapport à la NAF révision 1, les sous-classes 79.11Z (activités des agences de voyage), 79.12Z (activités des voyagistes) et 79.90Z (autres services de réservation et activités connexes) sont sorties du secteur des transports et font désormais partie de celui des services (division 79). A l'inverse, les sous-classes 53.10Z (activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel) et 53.20Z (autres activités de courrier) ont été intégrées dans le champ des transports.

Dans le cadre de la présente publication, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en neuf catégories.

### Transports routiers de voyageurs

- 49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs
- 49.32Z Transports de voyageurs par taxis
- 49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs
- 49.39B Autres transports routiers de voyageurs

### Transports routiers de marchandises

- 49.41A Transports routiers de fret interurbains
- 49.41B Transports routiers de fret de proximité
- 49.41C Location de camions avec chauffeur
- 49.42Z Services de déménagement
- 52.29A Messagerie, fret express

### Transports ferroviaires

- 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 49.20Z Transports ferroviaires de fret

### Transports maritimes et fluviaux

- 50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers
- 50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret
- 50.30Z Transports fluviaux de passagers
- 50.40Z Transports fluviaux de fret

### Transports aériens

- 51.10Z Transports aériens de passagers
- 51.21Z Transports aériens de fret

### Entreposage, stockage et manutention

- 52.10A Entreposage et stockage frigorifique
- 52.10B Entreposage et stockage non frigorifique
- 52.24A Manutention portuaire
- 52.24B Manutention non portuaire

### Services auxiliaires des transports

- 52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres
- 52.22Z Services auxiliaires des transports par eau
- 52.23Z Services auxiliaires des transports aériens
- 52.29B Affrètement et organisation des transports

### Activités de poste et de courrier

- 53.10Z Activités de poste dans le cadre du service universel
- 53.20Z Autres activités de poste et de courrier

### Autres activités

- 49.39C Téléphériques et remontées mécaniques
- 49.50Z Transports par conduites
- 51.22Z Transports spatiaux

La dernière catégorie « **Autres activités** » comprend très peu de salariés en Pays de la Loire (246 personnes en 2011, 262 en 2012). Elle n'a donc pas fait l'objet d'un traitement spécifique dans le présent document. Elle correspond à des activités peu présentes dans la région, notamment en raison de leurs fortes spécificités géographiques.



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire  
5, rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263 NANTES Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Rédaction et mise en forme :  
Denis Douillard  
[denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr)

Photo (première de couverture) :  
Jean-Michel Pétan - Ilara Productions

## La situation des transports en Pays de la Loire

Service connaissance  
des territoires et évaluation  
Division de l'observation,  
des études et des statistiques

Directeur  
de la publication :  
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2109-0017

© DREAL 2013